

# Compte-rendu du conseil municipal - 16 Février 2021 –



*Commune de Saint Paul de Jarrat*

\* \* \*

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 10 du mois de Février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

*(Par ordre alphabétique)*

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.
- Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

↳ Absent représenté : Aucun

↳ Absent non représenté : Aucun

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 15 Décembre 2020 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2020-46 Demande de subvention requalification d'un ilot en cœur de ville.  
Requalification centre bourg, (Création de six logements sociaux plus un bail plus un local.)
- 2020-47 Enfance/Convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège et la commune de Saint Paul de Jarrat.
- 2020-48 Vote de crédits supplémentaires – Saint-Paul (Annulé).
- 2020-49 Vote de crédits supplémentaires – Saint-Paul
- 2020-50 Demande de subvention Embellissement des espaces publics.
- 2020-51 Fond concours voirie
- 2020-52 Positionnement par rapport au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 2020-53 Sélection architecte projet rénovation ancienne boulangerie
- 2020-54 Vente grange Rue Centrale
- 2020-55 Vente garage rue centrale

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2020** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 15 décembre 2020 est validé.

⇒ **Logements centre bourg - Validation des plans :**

Les plans joints à l'ordre du jour sont partagés. Suite à l'envoi de l'ordre du jour nombre de remarques et questionnement ont été adressés à Monsieur le Maire par les élus du groupe majoritaire. Parmi ces remarques et questions figurent :

- Logements PMR<sup>1</sup> : Est-il possible de prévoir des portes à galandage pour les chambres afin de gagner de l'espace.
- Nécessité de sécuriser les volets du rez-de-chaussée.
- Logement T2 neuf à agrandir car 46 m<sup>2</sup> est une faible superficie / Prévoir un placard dans la chambre.
- Passer la P1 en place handicapé et garder cette place pour l'appartement situé en rez-de-chaussée. Par ailleurs prévoir accès par la terrasse avec portillon et porte-fenêtre sécurisée.

**R1 :**

- Mettre porte à galandage dans la chambre avec dressing.
- Voir où est prévu le lave-linge dans les appartements. Sont-ils prévus dans les salles de bain ? Si est le cas il y a lieu de prévoir un agrandissement des salles de bain et de réduire en conséquence la superficie des chambres.

Pour les T2 PMR, le lave linge peut-il s'intégrer dans la salle de bain ?

A noter que chaque appartement dispose d'une terrasse. Le T4 a une superficie de 93 m<sup>2</sup>. Monsieur ESTAQUE souligne l'étroitesse des salles de bain et la nécessité afférente de les agrandir même si les lave-linges ne sont pas destinés à y être installés. Il ajoute qu'il y a lieu d'être vigilant quant à l'étanchéité des terrasses.

Monsieur le Maire indique que l'architecte a effectué deux simulations pour modifier l'escalier mais cela n'apporte pas de bénéfice notable.

Les plans sont validés en intégrant les modifications listées ci-dessus.

⇒ **Logements centre bourg - Demande de subventions,**

Concernant exclusivement la partie embellissement, une subvention supplémentaire DETR<sup>2</sup> pourrait être obtenue. Le montant de la subvention pourrait être de 190 000 € (*cent-quatre-vingt-dix-mille euros*) pour un montant de travaux de 346 940.19€ (*trois-cent-quarante-six-mille-neuf-cent-quarante euros dix-neuf centimes*).

Cette demande de subvention est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

<sup>1</sup> Personne à Mobilité Réduite

<sup>2</sup> Dotation d'équipement des territoires ruraux

Concernant exclusivement la partie logements, une subvention supplémentaire DSIL<sup>3</sup> pourrait être obtenue. Le montant de la subvention pourrait être au maximum de 124591.20 € (*cent-vingt-quatre-mille-cinq-cent-quatre-vingt-onze-euros vingt centimes*) pour un montant de travaux de 737122.06€ (*sept-cent-trente-sept-mille-cent-vingt-deux-euros six centimes*).

Cette demande de subvention est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Sur l'ensemble du projet nous sommes, pour l'heure, à un financement de l'ordre de 50% ce qui est extrêmement rare pour ce type de projet. Le fait d'avoir couplé la partie embellissement et la partie logements a permis d'atteindre ce niveau d'aide.

Il reste encore au moins deux subventions à demander ainsi qu'un dégrèvement de l'EPF<sup>4</sup>, voire même un second sur le logement neuf.

⇒ **Logements centre bourg / Emprunts :**

Le logement T2 neuf doit être financé par la Caisse des Dépôts afin d'être conventionné via le dispositif PLUS.

Monsieur le Maire propose de souscrire un prêt de 84837.45 € (*quatre-vingt-quatre-mille-huit-cent-trente-sept euros quarante-cinq centimes*) auprès de la Caisse des Dépôts.

La souscription de ce prêt est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Monsieur le Maire explique que pour le reste du projet, les partenaires bancaires vont être consultés ainsi que la Caisse des Dépôts. Concernant les partenaires bancaires, il leur sera demandé en même temps une proposition de renégociation de dette, au regard des taux actuels, afin de diminuer les annuités de remboursements qui pèsent lourd sur notre fonctionnement depuis 2014. Nous partagerons les propositions lors d'un prochain conseil municipal.

⇒ **Pont de l'agneau / Demande de subventions, études et travaux :**

Afin de réaliser les travaux identifiés sur le rapport et de valider d'une part la conformité après travaux et si possible le tonnage de ce pont, une enveloppe de 79204.80 € (*soixante-dix-neuf-mille-deux-cent-quatre euros quatre-vingts centimes*) est nécessaire.

Nous pouvons demander 35% de FDAL<sup>5</sup> et 35% de DETR<sup>6</sup>.

Monsieur le Maire propose de demander ces subventions, mais étant donné que nous avons déjà un dossier important de demande DETR pour les logements il y a peu de chance que celui soit accepté en mars. En revanche, il sera peut-être validé en fin d'année 2021 s'il reste des fonds.

<sup>3</sup> Dotation de soutien à l'investissement local

<sup>4</sup> Établissements Publics Fonciers

<sup>5</sup> Fonds Départemental d'Action Locale

<sup>6</sup> Dotation d'équipement des territoires ruraux

Attendu qu'il n'y a pas d'urgence à réaliser ces travaux il est proposé d'attendre le retour des demandes des subventions et si la DETR n'était pas obtenue de relancer le dossier en fin d'année et l'année prochaine.

La demande de ces deux subventions de 27721.68 € (*vingt-sept-mille-sept-cent-vingt-et-un euros soixante-huit centimes*) est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

⇒ **Achat terrain MAUGER :**

Monsieur GALURET, qui va démarrer son activité de maraîchage sur la commune, souhaitait louer à Monsieur MAUGER un terrain situé à côté de terrains communaux qu'il loue déjà dans le cadre de son activité.

Monsieur et Mme Mauger ne souhaitent pas s'engager dans une location et préfèrent le vendre à la Mairie afin que cette dernière le loue ensuite à Monsieur GALURET.

Monsieur le Maire a proposé de racheter le terrain de Monsieur MAUGER au prix du terrain agricole<sup>7</sup>, soit 1000 euros (mille euros) au regard de la superficie dudit terrain, et de supporter toutes les charges afférentes à cet achat. Une fois la parcelle acquise un bail de location sera établi avec Monsieur GALURET.

L'achat de la parcelle 829 section A au prix de 1000 euros (mille euros) est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

⇒ **Procédure bien vacant (suite) :**

Durant la période où la procédure de récupération des biens vacants et sans maître a été lancée le cadre légal a évolué, nous contraignant à reprendre cette procédure de façon à respecter la conformité réglementaire.

Monsieur le Maire propose de voter l'ensemble des délibérations permettant la reprise des biens listés en annexe du présent compte-rendu :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

A noter que la récupération d'autres parcelles vacantes et sans maître sera proposée lors des prochains conseils municipaux.

⇒ **Validation du compte administratif et compte de gestion :**

*Le compte de gestion corrigé de la trésorerie ayant été reçu trop tardivement, ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.*

<sup>7</sup> 1500 € (mille-cinq-cents euros) l'hectare.

## ⇒ Débat orientation budgétaire :

Monsieur le Maire propose de construire le prochain budget sur les bases ci-dessous :

- Stabilité fiscale (pas d'évolution des taux)
- Stabilité salariale
- Emprunts à intégrer pour les logements centre-bourg
- Eventuelle renégociation d'une partie des emprunts existants
- Baisse des recettes et augmentation des dépenses liées au COVID à maintenir
- Projets listés dans le programme des élections municipales
- Subventions à percevoir et demandées pour les projets à venir

Monsieur le Maire invite les conseillers à une réflexion sur ces points et à lui faire part de leurs remarques et autres suggestions dans un délai maximal de deux semaines.

## ⇒ PLU<sup>8</sup> clôture :

Nous arrivons en la fin de la procédure PLU. Etaient joints à la convocation les documents permettant de statuer.

Concernant l'enquête publique, la réponse à la note de synthèse indique les éléments intégrés.

Concernant les PPA, tous les éléments obligatoires ont été intégrés ainsi que bon nombre de recommandations ou demandes.

Le SCOT<sup>9</sup> va être révisé tandis que le PLH<sup>10</sup> vient d'être validé, nous ne sommes donc pas à l'abri d'une demande de mise en conformité de notre PLU dans les années à venir. L'autre possibilité sera l'intégration à un éventuel PLUI suivant le choix que feront les communes.

La clôture du PLU est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

## Questions et informations diverses :

- Monsieur ESTAQUE a été interpellé par des administrés qui déplorent le rassemblement de véhicules aux conduites inappropriées (dérapages notamment) sur le parking du stade, ce qui occasionne diverses nuisances. Il suggère la possibilité d'installer des caméras de vidéosurveillance. Monsieur le Maire de lui répondre que l'installation de caméra vidéosurveillance est complexe sur le plan administratif, supposant de nombreuses autorisations. Monsieur le Maire n'exclue néanmoins pas cette possibilité et note la plainte légitime rapportée par Monsieur ESTAQUE.

---

<sup>8</sup> Plan Local d'Urbanisme

<sup>9</sup> Schéma de cohérence territoriale

<sup>10</sup> Plan Local de l'Habitat

- Madame MITRECEY évoque l'accident de chasse qui est survenu sur la commune et qui a occasionné le décès d'une vache. Elle interpelle Monsieur le Maire en demandant si des mesures ont été prises afin que ce type d'accident ne se renouvelle plus.

Monsieur le Maire de répondre que le Président de l'ACCA a parfaitement géré la situation. Il ajoute que le chasseur impliqué a été bouleversé, qu'il a reconnu son erreur et éprouve des difficultés à se remettre de ce dramatique événement. Monsieur le Maire d'ajouter que le chasseur dont il est ici question s'est retiré de lui-même des battues qui ont suivies.

Pour information les jours de chasse sont les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Monsieur ACED prend la parole. Il informe que la vache accidentellement tuée était la sienne mais qu'il n'a pas souhaité porter plainte pour des raisons qui lui appartiennent et en vertu des valeurs qui lui sont propres. S'il est chasseur lui-même Monsieur ACED se présente également comme un randonneur, cueilleur de champignons et demande à ce titre que des mesures soient prises pour assurer la sécurité de tous en période de chasse.

Mme Durchon propose l'affichage des zones de battues les jours de chasse, une idée que Monsieur le Maire accueille très favorablement et qui est validée par le conseil municipal. Il est ensuite décidé que cet affichage devra être réalisé devant la mairie. Un emplacement sera déterminé à cet effet et avant de démarrer la battue le président de l'ACCA sera tenue de faire afficher le lieu de battue.

M Le Maire ajoute que des panneaux annonçant la battue sont également mis en visibilité à des endroits stratégiques (entrées de chemin en général) sur les lieux de la battue et que dès qu'un promeneur est aperçu par un chasseur dans la battue, il prévient les autres chasseurs à l'aide d'un talkie walkie..

- **Travaux** : Durant la deuxième quinzaine d'avril le département va débiter la pose d'enrobé sur la chaussée.

Madame MITRECEY de pointer l'absence d'éclairage au niveau des arrêts de bus temporairement mis en place en période de travaux et l'insécurité que cela génère.

L'arrêt de bus aujourd'hui au niveau de la route allant vers la pharmacie sera déplacé à son nouveau emplacement en bord de route vu que les jours se sont maintenant allongés il n'est plus nécessaire de mettre de l'éclairage.

*Après vérification il s'avère que de l'éclairage est en place sur cette zone*

- Madame MITRECEY demande si les services municipaux peuvent procéder au nettoyage des lavoirs bi-annuellement. Monsieur le Maire de lui répondre que les lavoirs sont nettoyés annuellement mais qu'en cas de besoin il peut effectivement être procédé à un second nettoyage. Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer que des subventions aux fins d'entretien du petit patrimoine communal devraient être prochainement mises en place.

***La séance est levée à 21h35***